

Délibération du bureau prise par délégation**du 14 septembre 2015****n°19****page 1/2****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Réapprovisionnement en fournitures 2016 - Signature des marchés (15 lots)***Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du réapprovisionnement en fournitures du magasin général, la Communauté d'Agglomération a procédé à un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous.

Ce marché à bons de commandes, constitué de 15 lots, porte sur l'année 2016, reconductible en 3 fois pour une durée d'un an soit jusqu'en décembre 2019.

* * * * *

VU les articles L 2122-21-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant du marché,

VU l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande,

VU la délibération n°2 du conseil de communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour des lots arrivant à échéance le 31 décembre 2015,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer les marchés suivants, ainsi que toutes pièces relatives au dossier :

Lots	Dénomination	Montant Maxi annuel T.T.C.
1	Pièces mécaniques et de tôlerie PL Renault	100 000 €
2	Pièces mécaniques et de tôlerie véhicule Renault	80 000 €
3	Pièces mécaniques et de tôlerie véhicule Peugeot	20 000 €
4	Huiles moteurs et produits de graissage	40 000 €
5	Pneus Poids lourds neufs	60 000 €
6	Pneus (VL, Fourgonnettes et Fourgons)	20 000 €
7	Pneus Poids lourds rechapés nominatifs	30 000 €
8	Balais pour balayeuses	30 000 €
9	Béton	100 000 €
10	Enrobé	30 000 €
11	PVC Assainissement	120 000 €
12	Fonte de voirie	40 000 €
13	Peinture et marquage routier	100 000 €
14	Panneaux de signalisation	80 000 €
15	Candélabres	40 000 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°19

page 2/2

Les dépenses correspondantes sont inscrites sur le compte 020.36/60228 et 60221/3300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5624

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER